



Crédit



Les tarifs



Attention



Systeme
financier

Manuel d'information financière pour les migrants et les réfugiés

Dernière mise à jour en Juin 2023

Résumé

1. Introduction	5
2. Comment ouvrir un compte?	8
2.1 Quels sont les principaux types de comptes que je peux avoir?	8
2.2 Ouverture de compte pour demandeur d'asile.....	10
2.3 Ouverture de compte pour migrant ou réfugié.....	10
2.4 Puis-je ouvrir un compte de microentrepreneur individuel (MEI)?	11
3. Précautions lors de l'ouverture d'un compte	13
3.1 Assurez-vous que l'établissement est agréé par la BC.	13
3.2 Lisez attentivement le contrat.....	13
3.3 Existe-t-il une garantie pour l'argent que je dépose sur mon compte en cas de faillite de la banque?	14
4. Moyens de paiement	16
4.1 Cheques.....	16
4.2 Virement interbancaire (book transfer)	16
4.3 Document de Crédit (DOC).....	17
4.4 Virement électronique débit (TED).....	17
4.5 Paiements Instantanés (Pix).....	18
4.5.1 Qu'est-ce que Pix.....	19
4.5.2 Où accéder au Pix.....	19
4.5.3 Qui peut offrir le Pix	19
4.5.4 Comment effectuer un paiement via Pix?	19
4.5.5 Comment recevoir un Pix.....	20
4.5.6 Combien de clés d'accès sont disponibles?	21
4.5.7 Planification d'un Pix.....	21

4.5.8 Pix Cobrança	21
4.5.9 Frais sur les transactions Pix.....	22
4.5.10 Plus d'informations sur Pix.....	22
4.5.11. En cas de fraude ou d'échec, l'argent versé par Pix peut-il être remboursé?.....	23
4.5.12 Plus d'informations sur Pix.....	24
4.6 Moyens de paiement-mesures de sécurité supplémentaires	25
5. Opération de change	27
5.1 Où puis-je échanger des devises contre des reais ou acquérir des devises?.....	27
5.2 Dois-je souscrire un contrat de change pour acheter ou vendre des devises?	27
5.3 Quel est le taux de change de l'opération?.....	27
5.4 Puis-je entrer ou sortir avec des devises étrangères?.....	28
5.5 Où puis-je avoir une idée des taux de change appliqués par les institutions?	28
6. Envoyer et recevoir des ressources de l'étranger	30
6.1 Comment envoyer de l'argent à l'étranger?	30
6.2 Comment puis-je obtenir de l'argent de l'étranger?	30
6.3 Existe-t-il une limite pour l'envoi et la réception de valeurs de et vers l'étranger?.....	30
6.4 En quelle devise puis-je recevoir de fonds au Brésil?	31
6.5 Le montant reçu de l'étranger peut-il être crédité directement sur mon compte au Brésil?	31
6.6 Peut-on facturer des tarifs et des frais pour l'envoi ou la réception de valeurs au Brésil et dans un autre pays simultanément?.....	31
7. Connaissez les billets et les monnaies du Real.....	33
8. Comment obtenir du crédit?	35
8.1 Opérations de crédit.....	35
8.2 Carte de crédit.....	35
8.3 Microcrédit	36

8.4 Le découvert	36
8.5 Le découvert est différent du chèque	37
9. Attention lors de l'embauche de crédit	39
9.1 Assurez-vous que l'établissement est agréé par la BC.....	39
9.2 Ne tombez pas dans les arnaques	39
9.3 Lisez attentivement le contrat.	40
9.4 Faites attention au montant total et à votre capacité de paiement	40
10. Les tarifs	42
10.1 Les banques peuvent-elles facturer des frais à leurs clients?.....	42
10.2 Existe-t-il des services gratuits?.....	42
10.3 Des frais de compte de paiement peuvent-ils être facturés?	42
11. Registrato.....	45
12. Système financier brésilien	48
12.1 Le système financier national (SFN).....	48
12.2 La Banque centrale du Brésil (BC).....	48
13. Principaux types d'institutions financières et d'institutions supervisées par la Banque Centrale	50
13.1 Banques	50
13.2 Coopératives de crédit	50
13.3 Institutions de paiement.....	50
13.4 Administrateurs de consortium	51
13.5 Sociétés de crédit, de financement et d'investissement - SCFI (sociétés de financement)..	51
13.6 Fintechs de crédit.....	52

1. Introduction

L'article 5e de la Constitution fédérale du Brésil et la loi n° 13.445 du 24 mai 2017 garantissent aux Brésiliens, migrants et réfugiés sur le territoire national le droit à la vie, à la liberté, à l'égalité, à la sécurité, à la propriété et à tous les autres droits humains.

Ce manuel contient des directives à l'intention des migrants et des réfugiés sur l'ouverture de comptes bancaires, les opérations de change et les envois de fonds et la réception d'argent de l'étranger, les prêts, les avertissements de ne pas être victimes d'escroqueries, ainsi que des informations générales sur le fonctionnement du système financier brésilien et le rôle de la banque centrale (BC).

Des informations plus spécifiques et d'autres sujets non traités dans ce manuel d'introduction sont disponibles sur le site Web de la Banque centrale (www.bcb.gov.br) à l'adresse: les questions plus fréquemment posées.

En outre, vous pouvez regarder des vidéos d'éducation financière sur YouTube de la banque centrale dans la section Listes de lecture. Vous y trouverez les vidéos dans la liste de lecture «C'est de votre intérêt», qui vise à fournir des conseils sur les produits et services financiers. À cela s'ajoute la liste de lecture de la série «Moi et mon argent», qui présente des situations quotidiennes impliquant des aspects de l'éducation financière tels que la planification, la consommation responsable, l'épargne, etc. La BC leur recommande également d'accéder au contenu de Citoyenneté Financière pour obtenir des informations sur l'éducation financière.

Remarque: Tous les règlements publiés par le Conseil monétaire national (CMN) et la BC cités dans ce manuel d'introduction peuvent être consultés sur le site Web de cet organisme dans Chercher des normes.

Si vous devez poser des questions, demander des informations ou déposer une plainte contre une banque ou une autre institution surveillée, vous pouvez contacter la BC par les moyens suivants:

- a) Service Internet: Parler avec nous.
- b) Service téléphonique: Téléphone **145**, du lundi au vendredi de 8h à 20h (frais d'appel local).
- c) Protocole numérique: pour envoyer des lettres sur internet; demandes authentifiées

de rapports confidentiels et d'accréditation ou de changement d'enregistrement dans les systèmes; et demandes d'autres informations qui ne peuvent être fournies par téléphone ou par d'autres canaux de service internet.

- d) Courrier: Envoyer à: Banco Central do Brasil - Departamento de Atendimento Institucional, Setor Bancário Sul (SBS) Quadra 3 Bloco B - Ed. Sede, Brasília - DF, CEP: 70074-900.

Le service en personne est suspendu.



Comment
ouvrir un
compte?

2. Comment ouvrir un compte?

Avis important! Aucune banque ou autre institution n'est tenue d'ouvrir un compte. Ce qui dépend de la volonté de l'institution et du client.

2.1 Quels sont les principaux types de comptes que je peux avoir?

Les principaux types de comptes sont le compte de dépôt, le compte de salaire et le compte de paiement.

Le compte de dépôt peut être à la demande (compte courant) ou d'épargne qui est le type le plus habituel de compte bancaire.

Dans le compte courant, l'argent que vous déposez est à votre disposition à tirer à tout moment. Pour l'ouvrir, vous pouvez le demander directement à la banque via n'importe quel chaîne service mis à disposition par elle à cet effet, y compris par des moyens électroniques. La norme BC empêche uniquement l'ouverture par la téléphonie vocale (appels téléphoniques).

Dans le compte d'épargne, la valeur déposée est une application financière qui rapporte des intérêts à l'épargnant. Sa vocation principale est l'investissement et non le mouvement actuel de ressources financières. Pour les mouvements d'argent, l'idéal est d'ouvrir un compte courant.

Le compte de salaire est un compte ouvert à l'initiative et à la demande de l'employeur pour payer les salaires à ses employés. Ce compte ne permet aucun dépôt autre que celui effectué par l'employeur et ne peut être manipulé par chèque.

Important! Le simple fait que l'employeur dépose son salaire sur un compte ne pas en faire un compte de salaire. Seulement là où il existe un salaire de compte d'un contrat entre l'employeur et l'établissement du compte d'être officiellement considéré comme un salaire compte.

Rien n'empêche l'employeur de déposer les valeurs salariales dans le compte de dépôt d'un employé.

Le compte de paiement est particulièrement utilisé pour stocker de l'argent et effectuer des virements tels que TED, DOC, Pix, paiement de factures et achats avec cartes de débit ou de crédit.

Pourrait être :

- a) prépaiement: avec les montants préalablement déposés par le client, à titre d'exemple de transactions via carte, téléphone, internet etc.;
- b) Post-Paiement: il n'exige pas le dépôt préalable de titres par les clients. L'exemple le plus courant est les cartes de crédit.

Généralement, les comptes peuvent être ouverts par le téléphone mobile lui-même. Il suffit d'informer le document d'identification et certaines données, telles que le nom et CPF ou CNPJ et d'autres qui sont demandées par l'institution. Parce qu'ils sont prépayés, les ressources ne sont disponibles que si vous déposez de l'argent à l'avance. Ils fonctionnent comme une recharge sur votre téléphone portable, par exemple.

À leur tour, les comptes de paiement postpayés sont, en réalité, des comptes prépayés plus une carte de crédit offerts par un émetteur, qui peut être l'institution financière elle-même qui possède ce type de compte en tant que produit ou une institution financière partenaire de l'institution de paiement. Ainsi, pour l'ouverture de ces comptes, en plus de la documentation requise pour l'ouverture du compte prépayé, des documents propres pour fournir une carte de crédit peuvent être requis.

Important! Les services de compte de paiement peuvent être offerts aux clients par des institutions de paiement (IPs) ou des institutions financières (IFs). Cependant, le compte de paiement est obligatoire pour les adresses IPs qui stockent les ressources des clients.

Voir ci-dessous pour les principales différences entre les comptes:

Différences importantes entre les types de comptes

Type de compte	Compte courant	Compte courant	Épargne	Compte de paiement
A quoi ça sert	Libre circulation	Libre circulation	Rémunération	Transactions de paiement
Qui ouvre ou ferme?	Consommateur	Consommateur	Consommateur	Consommateur
Principaux services gratuits	<ul style="list-style-type: none"> • Carte de débit • 4 retraits • 2 extraits • 2 transferts • 10 chèques • Gestion du compte • Consultation sur Internet 	<ul style="list-style-type: none"> • Carte de débit • 5 retraits • 2 extraits • Paiements (débit, boleto) • Gestion du compte 	<ul style="list-style-type: none"> • Carte pour faire des transactions • 2 retraits • 2 extraits • 2 transferts • Gestion du compte • Consultation sur Internet 	Défini par l'institution

Tarifs réglementés par la circulaire 3.338 /2006 (compte de salaire) et la résolution CMN 3.919 / 2010

2.2 Ouverture de compte pour demandeur d'asile

Aucune liste de documents définie par la BC n'est requise pour l'identification du client au moment de l'ouverture du compte.

Les règles établissent que: (i) tout document d'identification reconnu par la loi brésilienne est un document compétent pour ouvrir un compte; et (ii) il appartient aux banques de définir la liste des documents nécessaires pour ouvrir les comptes de leurs clients, étant donné qu'elles sont tenues d'adopter les procédures et les contrôles nécessaires pour identifier et qualifier le titulaire du compte, y compris étranger, et ses représentants.

Ainsi, il n'y a aucun obstacle juridique ou réglementaire pour les banques à effectuer l'identification du demandeur de refuge, aux fins de l'ouverture de comptes, sur la base des documents suivants:

- a) Carteira de Registro Nacional Migratório [Carte d'Enregistrement National de Migrant] (CRNM);
- b) Document Provisoire d'Enregistrement National de Migrant (DPRNM); ou
- c) Protocole d'asile.

Le demandeur d'asile peut également ouvrir un compte de paiement, y compris par téléphone portable, dans une banque ou dans un établissement de paiement (IP) basé sur un processus de qualification simplifié.

Si la banque ou l'institution de paiement demande le dépôt d'un CPF, recherchez L'IRS (<https://receita.economia.gov.br/>).

Important! Il appartient aux banques et aux établissements de paiement de définir la liste des documents nécessaires et ils ne sont pas tenus d'ouvrir un compte, même si vous avez tous les documents demandés. Cette règle s'applique également aux Brésiliens!

2.3 Ouverture de compte pour migrant ou réfugié

Le processus d'ouverture de compte bancaire pour migrant ou réfugié est le même que celui décrit dans le cas du demandeur de reconnaissance du statut de réfugié et tout le monde peut ouvrir un compte de paiement.

Nous pouvons citer, comme exemple de documents qui peuvent être acceptés pour l'identification des migrants et des réfugiés dans le processus d'ouverture d'un compte, ce qui suit:

- a) La carte d'identité étrangère (CIE);
- b) Registre National des Étrangers (RNE); ou Carteira de Registro Nacional Migratório (CRNM);

Important! Comme nous l'avons mentionné, il appartient aux banques et aux établissements de paiement de définir la liste des documents nécessaires et ils ne sont pas tenus d'ouvrir un compte, même si vous avez tous les documents demandés. Cette règle s'applique également aux Brésiliens!

Attention! Le réfugié déjà reconnu par le Comité National pour les Réfugiés (Conare) et qui a déjà un compte ouvert lors de la demande de reconnaissance du statut de réfugié doit mettre à jour son enregistrement à la banque ou à l'établissement de paiement, et doit présenter sa Carteira de Registro Nacional Migratório (CRNM). Les banques et les établissements de paiement doivent tenir à jour les dossiers de leurs clients conformément à la Résolution n° 4.753 de 2019 et à la Résolution BCB n° 96, de 2021, respectivement.

2.4 Puis-je ouvrir un compte de microentrepreneur individuel (MEI)?

Oui, dans ce cas, votre compte sera ouvert en tant que compte Personne juridique (PJ). Vérifiez auprès de votre institution la documentation requise pour ouvrir ce compte.



Précautions lors
de l'ouverture
d'un compte

3. Précautions lors de l'ouverture d'un compte

3.1 Assurez-vous que l'établissement est agréé par la BC.

Vous trouverez toutes les institutions autorisées à exercer leurs activités par le pays bénéficiaire sur [trouver une institution](#). Si cela est autorisé, cliquer sur le nom de l'institution fournit diverses informations, y compris des informations de contact.

Si le nom de l'institution n'est pas trouvé, assurez-vous qu'il correspond de toute institution autorisée.

Dans le cas des établissements de paiement, certaines règles déterminent s'ils ont ou non besoin d'une autorisation de la BC pour agir. Les petites IPs qui ne déplacent pas de gros volumes financiers peuvent agir sans autorisation.

En cas de doute, contactez la BC.

3.2 Lisez attentivement le contrat

Les institutions sont tenues de vous fournir les informations les plus importantes, notamment sur:

- a) conditions pour fournir des chèques;
- b) nécessité de communication par le déposant de tout changement des données d'enregistrement et des documents utilisés pour ouvrir le compte;
- c) les conditions pour inclure le nom du déposant dans le Cadastre de Emitentes de Cheque sem Fundos [registre d'émetteurs non contrôlés] (CCF);
- d) les informations selon lesquelles les chèques, une fois microfilmés, peuvent être détruites;
- e) tarifs y compris des informations sur les services qui ne peuvent pas être facturés; et
- f) solde requis pour la maintenance du compte, si nécessaire.

Si vous avez des questions, adressez-vous au greffier de l'institution ou contactez la BC.

Important! L'institution est tenue de fournir un registre de tous les documents que vous avez signé. Demandez-les et restez-les avec vous. L'établissement peut envoyer le contrat par tout moyen, y compris par voie électronique.

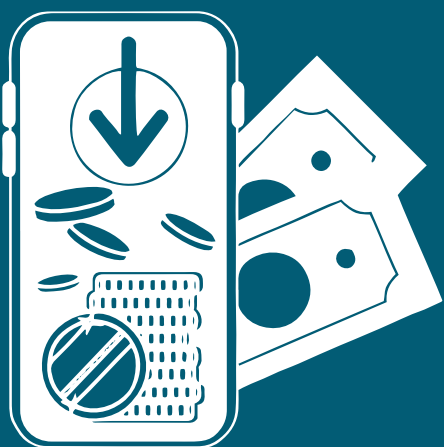
3.3 Existe-t-il une garantie pour l'argent que je dépose sur mon compte en cas de faillite de la banque?

Oui, les montants déposés dans les banques et les coopératives sont garantis jusqu'à 250 mille reais, dans chaque établissement, jusqu'au Fonds de garantie du crédit (FGC) et au Fonds de garantie des coopératives de crédit (FGCoop), sociétés privées, pour gérer ces mécanismes de protection.

Plus d'informations sur les fonds peuvent être obtenues sur les sites respectifs: www.fgc.org.br et www.fgcoop.coop.br.

En outre, vous pouvez également accéder aux questions fréquemment posées de la BC sur le site du BC «[Question les plus fréquemment posée](#)», sur «Régime de résolution» «FGC» et «FGCoop».

Dans le cas des IPs, bien qu'il n'existe pas de fonds de garantie, la loi impose de séparer les ressources des clients des ressources des institutions!



Moyens de
paiement

4. Moyens de paiement

4.1 Cheques

Le chèque, caractérisé comme un ordre en espèces, est un produit destiné aux clients qui ont un compte de dépôt en espèces (compte courant) dans les banques.

Ces institutions ne sont pas tenues d'offrir ce produit à leurs clients, mais si elles le font, elles doivent fournir des informations sur les règles d'utilisation et les cas d'annulation ou de suspension du service.

Lors de l'émission d'un chèque, assurez-vous d'avoir le montant en compte pour honorer le paiement, car en cas de manque de solde du compte, le chèque sera retourné et votre CPF pourrait être inclus dans le registre des chèques sans espèces (CCF) De cette façon, vous pourriez être empêché d'effectuer des opérations de crédit ou d'autres transactions financières.

Important! Comme il s'agit d'un ordre de paiement à vue, la banque ne vérifie pas si la date indicative de paiement du chèque est une date future (chèque pré-daté). Par conséquent, le chèque présenté pour paiement avant le jour indiqué comme date d'émission est payable le jour de la présentation.

Pour savoir plus sur les chèques cliquez [ici](#).

4.2 Virement interbancaire (book transfer)

Virement interbancaire, également connu sous le nom book transfer, est le transfert de valeurs entre comptes d'une même institution.

Habituellement, le montant transféré est crédité immédiatement sur le compte du créancier, que le transfert ait lieu le week-end ou les jours fériés. Toutefois, l'établissement peut établir des critères distincts pour les dépôts des montants dans les comptes.

Les principales caractéristiques des virements interbancaires sont:

- la limite de valeur pour effectuer le transfert est déterminée par l'institution elle-même;
- le montant est généralement crédité immédiatement après débit, mais l'établissement peut prévoir des règles particulières;
- il n'y a pas de délai pour demander le transfert; et
- l'institution ne peut pas facturer des frais par le client jusqu'à 2 transferts par mois.

Pour savoir plus sur book transfer cliquez [ici](#).

4.3 Document de Crédit (DOC)

Le document de crédit (DOC) est un ordre de transfert utilisé pour transférer des valeurs entre titulaires de Compte, personnes physiques et morales, de différents établissements et entre les établissements eux-mêmes, impliquant le paiement d'obligations ou non.

Parce qu'ils passent par le système de règlement différé des transferts interbancaires D'ordres de crédit (Siloc), ces transferts ne peuvent être effectués que par la Caixa Economica Federal et par des banques commerciales et plusieurs banques avec un portefeuille commercial participant à ce système.

Dans cette transaction, le montant transféré est limité à R\$ 4.999,99, et n'est crédité le jour ouvrable suivant la date de la transaction.

Attention! Tant que le montant n'est crédité le jour ouvrable suivant, la banque n'est pas obligée d'utiliser les fonds de ce transfert pour acquitter les frais exigibles le jour de l'expédition. Restez donc à l'écoute pour savoir si la ressource sera effectivement transférée à la date d'échéance de l'obligation.

Les informations suivantes doivent être incluses dans le DOC :

- a) le nom du client destinataire, avec son CPF ou le CNPJ; et
- b) l'identification de l'institution financière, de son agence et du compte à créditer.

En cas d'incohérence entre les informations ci-dessus, la décision de créditer le compte du client destinataire est aux frais et aux risques de l'institution destinataire. Ainsi, dans le cas du DOC, il n'y a pas de commande explicite dans normative qui détermine le retour des fonds en cas de divergence dans les informations d'identification du client destinataire.

En cas de retour, la banque d'envoi doit mettre le montant à la disposition du client payeur le jour du règlement et l'informer immédiatement de l'événement.

Pour savoir plus sur DOC cliquez [ici](#).

4.4 Virement électronique débit (TED)

Le Virement électronique (TED en portugais) est le transfert financier entre différentes institutions financières ou établissements de paiement détenant des comptes auprès de la

Banque Centrale.

Il est utilisé pour transférer des titres entre porteurs de différentes institutions, personnes physiques et morales, et entre institutions elles-mêmes impliquant le paiement d'obligations ou non.

Il n'y a pas de limite sur les montants à transférer par TED et les ressources doivent être créditées le même jour sur le compte du bénéficiaire, à condition que:

- l'opération est régulière;
- il y a des fonds dans le compte de l'expéditeur; et
- être respecté le délai informé par la banque pour l'émission de TED.

L'heure limite est fixée par l'institution financière, et en général c'est jusqu'à 17h. Après l'heure limite fixée par l'institution, le TED peut être programmé pour le jour ouvrable suivant ou plus tard.

Lors de l'émission d'un TED, les données suivantes doivent être signalées, le cas échéant :

- a) le numéro CPF ou CNPJ de l'émetteur;
- b) le nom du client émetteur, conforme au CPF ou au CNPJ (sans distinction entre le nom de l'entreprise et le nom de fantaisie);
- c) l'identification de l'agence réceptrice;
- d) l'identification du compte courant du client, si le titulaire du compte de l'établissement d'accueil;
- e) le numéro CPF ou CNPJ du bénéficiaire; et
- f) le nom du client destinataire compatible avec CPF ou CNPJ.

L'établissement émetteur TED est responsable de la validation des données du client émetteur et l'établissement récepteur est responsable de la validation des données du client récepteur.

Pour savoir plus sur TED cliquez [ici](#).

4.5 Paiements Instantanés (Pix)



Attention! Le Pix est entré en service à partir du 16 novembre 2020. L'enregistrement des clés a commencé le 5 octobre 2020.

4.5.1 Qu'est-ce que Pix

Le Pix (paiement instantané) est le transfert électronique de ressources entre comptes en temps réel. Le service, qui peut être mis à la disposition des personnes physiques et morales, est disponible 24 heures par jour, 7 jours par semaine et tous les jours de l'année, y compris les samedis, dimanches et jours fériés.

Ceci est une option en plus de DOC, TED, bulletins de paiement et la carte de débit elle-même.

4.5.2 Où accéder au Pix

Le Pix peut être consulté par les clients dans l'application de la banque ou de l'établissement de paiement où ils ont un compte transactionnel (compte de dépôt à vue, populairement connu sous le nom de compte courant, compte de dépôt d'épargne ou compte de paiement prépayé).

4.5.3 Qui peut offrir le Pix

Les institutions financières (IFs) et les institutions de paiement (IPs), y compris les FinTech, peuvent offrir Pix à leurs clients.

Certaines de ces institutions devront soumissionner sur une base obligatoire. Ils sont: IFs ou IPs autorisés par la Banque Centrale avec plus de 500 mille comptes clients actifs (compte tenu des comptes de dépôt à vue, compte de dépôt d'épargne et compte de paiement prépayé).

D'autres IFs et IPs, y compris les IPs non soumises à l'autorisation de la BC, peuvent offrir ce service sur une base facultative, à condition qu'ils adhèrent au Pix. Dans de tels cas, ils seront considérés comme membres du système de paiement Brésilien (SPB) et seront soumis à une réglementation minimale, à partir du moment où ils soumettent leur demande d'adhésion.

La Banque Centrale tiendra à jour, sur la [page Pix](#), la relation avec les institutions obligées ou autorisées à offrir le service.

4.5.4 Comment effectuer un paiement via Pix?

Un Pix peut être fait :

- a) en lisant un QR Code avec l'appareil photo de votre smartphone, dans l'option de

- b) faire un Pix dans l'application de votre établissement financier ou de paiement;
- b) par l'option «Copier et coller Pix» [«Pix Copia e Cola»], avec elle vous collez le code lié au code QR. Option pour lorsque vous utilisez votre mobile et que vous ne pouvez pas scanner le code QR par l'appareil photo et qui peut également être utilisé dans les services bancaires par Internet;
- c) en renseignant la clé pix, qui peut être le CPF/CNPJ du destinataire, email ou téléphone portable, ou une clé aléatoire, via l'option mise à disposition par votre établissement financier ou de paiement dans l'application installée sur votre smartphone. Cette option peut également être utilisée dans les services bancaires par Internet;
- d) par le service d'initiation des opérations de paiement, par lequel vous consentez à ce que le paiement soit initié par un établissement autre que celui qui gère votre compte; ou
- e) en saisissant manuellement les données du compte transactionnel de l'utilisateur destinataire, de la même manière que pour démarrer un TED ou un DOC, une option qui peut également être utilisée dans les services bancaires par Internet.

Bien que ce ne soit pas la norme attendue, pour son peu de praticité et de retard, il existe également la possibilité de saisir manuellement les données du compte transactionnel de l'utilisateur destinataire, comme cela se produit aujourd'hui pour démarrer un TED ou un DOC.

4.5.5 Comment recevoir un Pix

Pour recevoir un Pix, le client peut:

- a) générer un code QR et le présenter au payeur (soit l'image du code QR, soit le code qui lui est lié);
- b) informer le payeur de la clé Pix, qui peut être CPF / CNPJ, email, téléphone portable ou clé aléatoire; ou
- c) informer le payeur des données de votre compte transactionnel, de la même manière que pour recevoir un TED ou un DOC.

Le QR Code peut être généré une seule fois et réutilisé pour chaque achat (Static QR Code) ou il peut être généré pour chaque nouvelle transaction et supprimé après achat (Dynamic QR Code), selon le cas d'utilisation.

En plus de générer le QR Code ou de renseigner la clé, il est possible de renseigner les coordonnées complètes de votre compte au payeur, qui doit saisir les données manuellement.

Une fois la transaction est terminée, la ressource sera immédiatement transmise au compte du créancier, qui recevra en temps réel un message confirmant le crédit au compte.

Il n'est pas nécessaire d'enregistrer une clé pour faire ou recevoir un Pix. Cependant, l'enregistrement de la clé est recommandé pour recevoir un Pix. Bien que le client ne puisse recevoir des transactions qu'en informant les données de son compte, ce formulaire n'a pas le même caractère pratique que l'utilisation de la clé permet et peut générer un retard dans l'initiation de la transaction, diminuant l'avantage du payeur dans la réalisation d'un Pix.

Une clé aléatoire est un moyen de recevoir un Pix sans avoir à informer le payeur de données personnelles. Il s'agira d'un ensemble de chiffres, de lettres et de symboles générés aléatoirement qui identifieront votre compte et pourront être utilisés pour recevoir des fonds.

4.5.6 Combien de clés d'accès sont disponibles?

Les clients individuels peuvent avoir 5 clés pour chaque compte dont ils sont titulaires, tandis que les clients professionnels peuvent avoir 20 clés pour chaque compte dont ils sont titulaires.

La même clé ne peut pas être liée à des comptes différents. En d'autres termes, chaque clé est unique et liée à un compte spécifique, même si un même client peut enregistrer plusieurs clés dans un même établissement.

4.5.7 Planification d'un Pix

Le Pix peut être programmé pour une certaine date future (Pix programé).

S'il n'y a pas suffisamment de ressources dans le compte du payeur à la date prévue pour l'exécution du Pix, l'initiation de la transaction ne sera pas autorisée.

Il est important de noter que l'offre Pix programmée par les participants Pix est facultative, le client doit donc vérifier si l'institution dont il est client offre cette option.

4.5.8 Pix Cobrança

Pix Cobrança est un instrument de collecte, initié au moyen d'un QR Code ou du traitement d'une Pix Copie e Colé, qui sert à:

- a) Paiements immédiats; ou alors
- b) Les paiements dus, effectués à une date future, qui peuvent inclure d'autres informations telles que des intérêts, des amendes, d'autres ajouts, des remises et d'autres déductions, similaires au bordereau.

Il est obligatoire pour tous les établissements financiers et de paiement participant à Pix de

proposer aux particuliers, MEI et EI la génération de frais via un QR Code statique.

4.5.9 Pix Saque e Pix Troco

Le «Pix Saque» permet à tous les clients de n'importe quel participant Pix de se retirer à l'un des points qui offrent le service. Les établissements commerciaux, les réseaux de guichets automatiques partagés et les participants Pix, via leurs propres guichets automatiques, peuvent offrir le service.

Pour avoir accès aux ressources en nature, il vous suffit de faire un Pix à l'agent de retrait, dans une dynamique similaire à celle d'un Pix usuel, à partir de la lecture d'un QR Code ou de l'application du prestataire.

Avec le «Pix Troco», la dynamique est pratiquement identique. La différence est que le retrait de fonds en nature peut être effectué lors du paiement d'un achat à l'établissement. Dans ce cas, le Pix est effectué pour le montant total (achat + retrait). Dans votre relevé apparaîtra le montant correspondant au retrait et le montant de l'achat.

4.5.10 Frais sur les transactions Pix

Les particuliers sont exemptés de tarifs:

- a) de faire un Pix (envoi de ressources, en vue d'un transfert et d'un achat); et
- b) Lors de la réception d'un Pix, en contrepartie d'une vente commerciale, dans les cas suivants:
 - recevoir plus de 30 Pix par mois, via insertion manuelle, Clé Pix ou Static QR;
 - ticket de caisse avec QR Code dynamique;
 - quittance avec QR Code d'une personne morale;
 - encaissement sur un compte défini au contrat comme à usage exclusif à des fins commerciales.

Les règles tarifaires des particuliers s'appliquent également aux micro-entrepreneurs individuels (MEI) et aux entrepreneurs individuels. En revanche, il n'y a pas d'exemption de frais pour les personnes morales.



4.5.11. En cas de fraude ou d'échec, l'argent versé par Pix peut-il être remboursé?

Oui. Grâce au mécanisme de retour spécial-MED, [Especial de Devolução – MED] vous pouvez enregistrer la demande de retour auprès de votre institution:

- a) lorsqu'il existe un soupçon raisonnable de fraude ou
- b) dans les situations où il y a une défaillance opérationnelle dans les systèmes des institutions impliquées dans la transaction.

Si cela vous est arrivé, enregistrez un rapport de police et informez immédiatement votre banque ou votre établissement de paiement via le canal de service officiel, tel que le SAC ou «Ouvidoria».

Dans l'espace Pix des applications des banques, il existe un lien direct vers le canal à utiliser pour déposer la plainte.

En cas de suspicion de fraude, le mécanisme fonctionne comme suit:

- a) le client payeur ouvre la plainte dans l'institution pour fraude;
- b) l'établissement du client payeur évalue si l'affaire relève du MED et, dans l'affirmative, ouvre l'avis d'infraction sous le Pix via DICT (annuaire Pix);
- c) l'institution du client destinataire reçoit la notification et bloque les ressources du compte de l'utilisateur destinataire, qui recevra une notification concernant le blocage;
- d) l'institution du payeur et l'institution du destinataire analysent le bien-fondé de la réclamation (délai : 7 jours);
- e) dans le cas où l'institution payeuse conclut qu'il ne s'agit pas d'une fraude, elle annule la notification de la transaction et l'institution bénéficiaire débloque les ressources;
- f) dans le cas où l'institution payeuse conclut qu'il s'agit d'une fraude et que l'institution bénéficiaire le fait également, l'institution bénéficiaire accepte la notification;
- g) l'établissement du payeur ouvre la demande de retour (délai: 3 jours) l'établissement du destinataire effectue le retour (délai: 1 jour) et informe l'utilisateur du débit sur le compte;
- h) l'accord du destinataire, cependant, ne se produira que si les fonds sont toujours disponibles sur le compte du destinataire. Mais s'il n'est pas d'accord, il a jusqu'à 30 jours pour demander l'annulation du retour, la décision finale étant prise par l'institution participante.

La suspicion de fraude doit donc être confirmée par les deux institutions.

En ce qui concerne les cas où un crédit inapproprié se produit en raison d'une défaillance opérationnelle des systèmes de l'établissement concerné, le MED ne s'applique pas dans les cas suivants:

- a) l'utilisateur a fait un Pix par erreur, par exemple en entrant la mauvaise clé;
- b) litiges commerciaux entre utilisateurs;
- c) transactions avec un soupçon fondé de fraude lorsque les fonds sont dirigés vers le compte transactionnel d'un tiers de bonne foi.

L'adoption du MED dépend de la fourniture d'une autorisation générale préalable des clients (payeur et destinataire), qui peut être incluse dans les contrats des clients avec les établissements.

Pour plus d'informations sur MED, consultez le [Résolution BCB n° 103](#), de 2021.

4.5.12 Plus d'informations sur Pix

Pour plus d'informations sur le Pix accédez [Perguntas e Respostas](#) sur la page Pix.

4.6 Moyens de paiement-mesures de sécurité supplémentaires

Consultez le tableau ci-dessous pour quelques mesures de sécurité supplémentaires, valables pour les différents moyens de paiement et d'autres mesures exclusives à Pix:

Règles pour divers médias électroniques	Spécificité du Pix
Mise en place par les établissements responsables pour définir la limite maximale par période (jour ou nuit) selon le profil du client	La Banque centrale définit les paramètres pour les limites qui peuvent varier dépendent, par exemple: <ul style="list-style-type: none">• D'être un Pix pour les paiements ou pour le retrait d'argent;• Du canal de service utilisé par l'utilisateur payant;• De la propriété du compte;• De l'authentification de l'utilisateur payeur.
Plafond pour les transactions entre particuliers dans la période de nuit de R\$ 1.000,00 (mille reais)	Il peut être personnalisé l'heure de début de la nuit
Possibilité d'inscrire comptes qui auront des limites différentes	Inscription par application ou les services bancaires par Internet et peuvent être effectués même via la clé Pix
Possibilité du client demander un ajustement de limite Effet immédiat demande de réduction de la limite	Gestion des limites par application ou internet banking
Durée minimum de 24h pour effectuer l'augmentation des limites à la demande du client	Si la demande est dans les paramètres définis par la banque centrale doit être obligatoirement accepté et mis en œuvre entre 24h et 48h si l'utilisateur est un particulier ou entre 24h et 2 jours ouvrables si une personne morale. Nous demandons que ceux qui sont au-dessus des balises soient acceptés sur le crédit des établissements, selon compatibilité avec le profil du client, et doivent recevoir une réponse dans les mêmes délais.

Pour en savoir plus, voir [Résolution BCB 142](#) et le [Résolution BCB 147](#), les deux de 2021.



Opération
de change

5. Opération de change

5.1 Où puis-je échanger des devises contre des reais ou acquérir des devises?

Vous ne pouvez effectuer des opérations de change qu'avec des institutions autorisées par la Banque centrale à opérer sur le marché des changes. Voir [ici](#) la liste des institutions autorisées.

En outre, vous pouvez effectuer ces transactions avec des correspondants en change, des sociétés agissant pour le compte d'institutions autorisées. Vous pouvez consulter la liste des correspondants de change [ici](#).

Les établissements agréés et les correspondants peuvent définir les billets en devises étrangères qui seront acceptés dans chaque opération. Aux fins de la prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme, la livraison ou la réception de reais brésiliens en espèces dans une opération de change ne peut dépasser 10 000 reais.

Attention! Les particuliers sont autorisés à acheter et à vendre entre eux des devises étrangères dans la limite de 500 USD (cinq cents dollars américains), ou l'équivalent dans une autre devise étrangère, à condition que les opérations ne soient pas effectuées de manière professionnelle et habituelle.

5.2 Dois-je souscrire un contrat de change pour acheter ou vendre des devises?

La Banque Centrale n'exige pas au préalable que les transactions soient formalisées par des contrats écrits. La Banque centrale exige toutefois que l'établissement puisse prouver le consentement des parties aux conditions négociées et qu'il transmette à la Banque centrale un minimum d'informations sur la transaction, comme le prévoit la réglementation des changes.

5.3 Quel est le taux de change de l'opération?

Les taux de change sont librement convenus entre les parties contractantes, c'est-à-dire entre le client et l'agent autorisé à opérer sur le marché des changes.

Pour connaître efficacement le montant total de la transaction, l'institution doit informer la valeur effective totale (VET), qui tient compte du taux de change, des taxes perçues et des frais éventuellement facturés.

Ainsi, pour connaître la valeur de la transaction et comparer les prix entre agents autorisés, demandez toujours quelle est le VET de la transaction.

En savoir plus sur le taux de change et le VET [ici](#).

5.4 Puis-je entrer ou sortir avec des devises étrangères?

Oui, il n'y a pas de limite de valeur. Toutefois, l'argent liquide d'une valeur supérieure à 10 000 USD (dix mille dollars américains), ou son équivalent en d'autres devises étrangères, doit être déclaré à la douane par le biais de la déclaration électronique des biens des voyageurs (e-DBV) par les voyageurs entrant ou sortant du territoire national.

5.5 Où puis-je avoir une idée des taux de change appliqués par les institutions?

La BC divulgue la moyenne arithmétique des taux d'achat et de vente des agents autorisés à négocier. Cette valeur sert de référence minimum et non de taux forfaitaire.

Pour savoir efficacement quelles institutions ont, en moyenne, les meilleurs taux de change, consultez [ici](#) le classement de la valeur effective totale (VET).

Important! Les valeurs du site de la BC sont des valeurs moyennes. Le montant que vous paierez ou recevrez de chaque institution dépendra de chaque opération. Par conséquent, il est important de rechercher plus d'une institution.



Envoyer et
recevoir des
ressources de
l'étranger

6. Envoyer et recevoir des ressources de l'étranger

6.1 Comment envoyer de l'argent à l'étranger?

La remise de fonds du Brésil à l'étranger doit être effectuée par l'intermédiaire d'institutions agréées par la Banque centrale pour exercer leurs activités sur le marché des changes, mentionné au point 4.1. Certaines institutions offrent la possibilité d'envoyer des envois de fonds sous forme numérique.

Vérifiez auprès de l'institution de votre choix pour connaître les procédures de recours, les documents requis et la valeur effective totale (VET).

Vous pouvez également utiliser le service de commande postale internationale disponible au bureau de poste. La liste des pays membres est disponible sur le site Web de la poste.

6.2 Comment puis-je obtenir de l'argent de l'étranger?

La réception de fonds de l'étranger au Brésil doit être effectuée par l'intermédiaire d'institutions agréées par la Banque centrale pour opérer sur le marché des changes, mentionnées au point 4.1. Certaines institutions offrent la possibilité de recevoir les envois de fonds sous forme numérique.

Avant d'envoyer la devise étrangère au Brésil, il est recommandé au bénéficiaire brésilien de vérifier auprès de l'institution autorisée de son choix les procédures à adopter, la documentation requise et la valeur effective totale de l'opération (VET).

Vous pouvez également utiliser le service de commande postale internationale disponible au bureau de poste, à condition que la valeur par opération soit équivalente ou inférieure à 50 000,00 USD (cinquante mille dollars), ou son équivalent dans d'autres devises. La liste des pays membres est disponible sur le site Web de la poste.

6.3 Existe-t-il une limite pour l'envoi et la réception de valeurs de et vers l'étranger?

En règle générale, il n'y a pas de limite de valeur pour les transactions et il convient de noter que la transaction doit être conforme à la législation brésilienne et à la réglementation des changes.

6.4 En quelle devise puis-je recevoir de fonds au Brésil?

Les mandats peuvent être envoyés de l'étranger en monnaie étrangère ou en reais, mais seront toujours payés aux résidents au Brésil en reais.

Le taux de change est celui négocié entre le bénéficiaire et l'institution financière autorisée.

6.5 Le montant reçu de l'étranger peut-il être crédité directement sur mon compte au Brésil?

Oui, le montant en reais peut être directement crédité aux transferts à des personnes physiques. La réglementation des changes permet également aux institutions d'offrir la possibilité que le montant en Reais soit convenu par l'envoyeur à l'étranger, sans frais supplémentaires pour le destinataire au Brésil. Ce système dépend toutefois d'un accord préalable entre l'agent autorisé dans le pays et un partenaire à l'étranger.

6.6 Peut-on facturer des tarifs et des frais pour l'envoi ou la réception de valeurs au Brésil et dans un autre pays simultanément?

Étant donné que la perception des tarifs ou des frais dans d'autres pays n'est pas de la compétence de la Banque Centrale du Brésil, il n'y a aucun obstacle à ce que ces frais soient perçus à la fois dans le pays d'envoi et dans le pays de réception de la ressource. Le client devrait consulter précédemment avec l'institution sous contrat sur le sujet.



Connaissiez
les billets et
les monnaies
du Real

7. Connaissez les billets et les monnaies du Real

Le site Web de la BC fournit des informations sur les caractéristiques du billets et pièces au Brésil, y compris des informations importantes pour identifier les caractéristiques de sécurité qui devraient figurer dans les bulletins de vote.

Si vous avez des questions sur l'intégrité d'un bulletin de vote, vous pouvez le renvoyer à la BC pour qu'elle l'examine par l'intermédiaire d'une banque. Lors de la remise du billet à la banque, demandez un reçu. Vous pouvez suivre le processus d'examen par ici.

Le plus récent billet en circulation dans l'économie est celui de R\$200, lancé par la BC en septembre 2020 et qui constitue le support de circulation national pour une durée indéterminée.

Le format de ce nouveau billet est le même que R\$20.00.

Ne confondez pas!

Facture de R\$200: Le loup à crinière (animal) et le cerrado (paysage) sont illustrés.

Facture de R\$20,00: Le tamarin lion doré (animal) et le paysage de la forêt atlantique sont illustrés.

Vous pouvez consulter plus d'informations sur le nouveau billet ici.



Comment
obtenir du
crédit?

8. Comment obtenir du crédit?

Avis important! Aucune banque ou autre institution n'est tenue d'accorder des prêts, des financements ou des cartes de crédit à un client brésilien, migrant ou réfugié. De même, vous n'êtes pas non plus obligé d'obtenir un crédit pour ouvrir un compte ou pour fournir des services financiers.

8.1 Opérations de crédit

Par le biais d'une opération de crédit, la banque ou une autre institution financière met de l'argent à la disposition du client en contrepartie de son remboursement dans un délai déterminé, majoré des intérêts et des frais. En règle générale, les institutions peuvent demander aux clients de fournir certaines garanties de paiement, telles que garant, voiture, moto, domicile, afin de réduire les risques liés à la transaction.

Il existe deux principaux types d'opérations de crédit:

- a) Prêts: Les fonds ne doivent pas nécessairement être investis dans un but spécifique, mais peuvent être utilisés pour satisfaire les intérêts de l'emprunteur.
- b) Financement: L'argent doit être spécifiquement affecté à ce qui est prévu dans le contrat. Dans ce cas, la garantie de l'opération peut être le bien lui-même, comme le financement d'une voiture, d'une moto ou d'une maison.

Plus d'informations peuvent être obtenues [ici](#).

8.2 Carte de crédit

Une carte de crédit est un moyen de paiement par lequel le client effectue des achats et s'engage à payer les montants en un ou plusieurs versements. La carte peut être contractée avec une banque ou un établissement de paiement.

Tous les mois, les institutions doivent émettre une facture/un relevé leur permettant de vérifier les achats effectués par le client.

ATTENTION! Il est courant que la facture de paiement par carte de crédit comporte l'option « paiement minimum » ou « montant minimum ». Ne payer que le montant minimal de la facture correspond à un emprunt auprès de l'institution émettrice de la carte de crédit, ce qui génère des intérêts et des frais tels que définis dans le contrat. Idéalement, vous paierez le montant intégral de la facture de votre carte chaque mois, car les intérêts et les frais liés à ce service sont extrêmement élevés ! Utilisez la carte de crédit très attentivement!

Si vous ne payez pas le montant total de la facture, qui correspond à votre dette envers l'institution, selon ce qui est convenu dans le contrat, vous serez en défaut et pourrez même inclure votre nom dans les entrées négatives.

En savoir plus sur la carte de crédit [ici](#).

8.3 Microcrédit

L'opération de microcrédit consiste à financer les activités de production de petits et moyens entrepreneurs, c'est-à-dire ceux dont le revenu annuel ou le revenu brut atteint R\$360 mille (Résolution CMN 4.854, du 24 septembre 2020.) Les opérations de microcrédit sont destinées à ouvrir et à développer des entreprises, et les fonds ne peuvent pas être utilisés pour la consommation.

Le microcrédit comprend le Programme de microcrédit productif à orientation nationale (PNMPO), programme gouvernemental visant à soutenir et à financer les activités productives des entreprises (loi 13.636, 2018).

En PNMPO, le taux d'intérêt est inférieur et limité à 4% par mois. En outre, les seuls frais que la banque peut facturer au client sont les frais d'ouverture de crédit, limités à 3% du montant du crédit octroyé.

Comme il est plus avantageux, le fonctionnement du PNMPO a certaines exigences:

- a) Durée minimale de fonctionnement: 120 jours; et
- b) Somme des soldes impayés limitée à:
 - i. R\$ 21.000,00 en rapport avec les opérations du MPO pour le même emprunteur dans chaque institution financière, et
 - ii. R\$ 80.000,00 en rapport avec les opérations de crédit en général, y compris hors du MPO, à l'exception des prêts hypothécaires.

Renseignez-vous auprès d'une institution pour plus d'informations sur l'achat de microcrédit pour votre entreprise!

En savoir plus sur le microcrédit [ici](#).

8.4 Le découvert

Lorsque vous ouvrez un compte courant, l'institution peut offrir une transaction de crédit liée à

ce compte, appelée «cheque especial» [découvert]. Ceci est une valeur mise à votre disposition et peut être utilisée à tout moment.

ATTENTION! Le montant du découvert peut apparaître sur votre relevé de compte, mais il n'est pas un montant effectivement le vôtre. C'est une sorte de prêt pré-approuvé.

Il est important de vérifier auprès de l'établissement quelles sont les conditions d'utilisation, qui doit être prévue dans le contrat d'adhésion. Pour un tel service, le taux d'intérêt mensuel facturé ne peut pas dépasser 8%.

8.5 Le découvert est différent du chèque

Le découvert [en portugais «cheque especial»] est différent du chèque. Le premier est une opération de crédit et ressemble à un prêt.

Le chèque est un ordre de paiement en espèces adressé au destinataire, c'est-à-dire le montant à payer par l'émetteur du chèque au moment de sa présentation à la banque.

Lorsque vous signez ou recevez un chèque, la transaction implique 3 agents:

- a) émetteur (émetteur ou tireur) : celui qui émet le chèque;
- b) Bénéficiaire: personne qui reçoit le chèque à titre de paiement; et
- c) Retrait: banque où l'argent de l'émetteur est déposé et qui effectuera le paiement du chèque au bénéficiaire.

En savoir plus sur les chèques [ici](#).

Attention! Les chèques ne doivent être émis que si vous avez de l'argent à payer, sinon ils vous seront restitués et votre numéro de CPF pourrait être inclus dans le registre des émetteurs de chèques non financés (CCF). Utilisez le chèque consciemment!



Attention
lors de
l'embauche
de crédit

9. Attention lors de l'embauche de crédit

9.1 Assurez-vous que l'établissement est agréé par la BC

Vous trouverez toutes les institutions autorisées à exercer leurs activités par le pays bénéficiaire sur «[Encontre uma instituição](#)». Si cela est autorisé, cliquer sur le nom de l'institution fournit diverses informations, y compris des informations de contact.

Si le nom de l'institution n'est pas trouvé, assurez-vous qu'il agit en tant que correspondant d'une institution autorisée.

Dans le cas des établissements de paiement, certaines règles déterminent s'ils ont ou non besoin d'une autorisation de la BC pour agir. Des petites IPs qui ne mouvement pas des gros volumes financiers peuvent agir sans autorisation.

Attention! Même si elles ne sont pas autorisées à opérer par la Banque Central, certaines institutions sont autorisées à offrir Pix à leurs clients. La liste d'entre eux peut être consultée dans trouver une institution dans le bouton "Participantes do Pix".

En cas de doute, contactez la BC.

9.2 Ne tombez pas dans les arnaques

Les banques et les institutions ne peuvent exiger aucun acompte pour la fourniture de prêts. En outre, la Banque centrale ne prête ni ne facture aucun montant.

La BC recommande donc à la population :

- a) ne fait pas de dépôts initiaux de prêts, principalement sur des comptes individuels;
- b) éviter les prêts à des sociétés inconnues qui font de la publicité dans les journaux, sur Internet ou d'autres médias et qui n'ont pas de siège social;
- c) se méfie d'offres de crédit très avantageuses ou facilitées ne nécessitant pas de garantie ou ne consultant pas d'entrées restrictives (SPC et Serasa, par exemple); et
- d) Recherchez toujours un établissement financier agréé par la Banque centrale et assurez-vous que vous traitez effectivement avec l'établissement en question.

Apprenez à éviter les escroqueries [ici](#).

Si vous avez été victime d'escroquerie, nous vous suggérons d'enregistrer l'incident auprès du

poste de police le plus proche pour obtenir réparation.

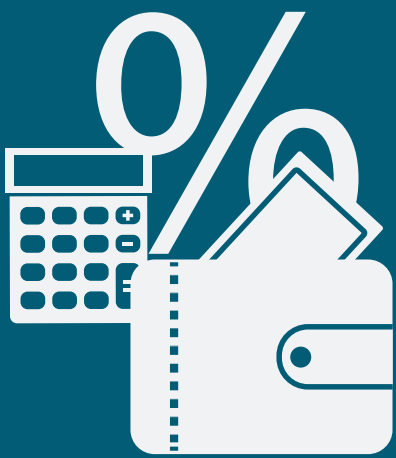
9.3 Lisez attentivement le contrat

Les institutions sont tenues de fournir aux clients les informations les plus importantes. Si vous avez des questions, demandez au préposé de l'établissement, à un ami ou contactez le BC. L'établissement peut envoyer le contrat par tout moyen, y compris par voie électronique.

9.4 Faites attention au montant total et à votre capacité de paiement

De nombreuses personnes finissent par dépenser plus que nécessaire ou même par avoir des problèmes d'endettement excessifs, car elles n'évaluent pas bien les conséquences d'un emprunt. Il est donc important de:

- a) évaluez non seulement la valeur des versements, mais également le montant total de ce que vous payez (vous pouvez parfois accepter des versements légèrement plus importants, emprunter pour une période plus courte et dépenser beaucoup moins au total);
- b) Vérifiez attentivement si vous n'avez pas déjà d'autres versements qui vont accumuler et compromettre une grande partie de votre revenu mensuel. Toujours voir ce qui correspond à votre budget;
- c) comparez les établissements autorisés par le pays bénéficiaire à obtenir une bonne condition de crédit. Pour ce faire, demandez non seulement le montant du taux d'intérêt, mais également le montant total que vous devrez payer et le coût effectif total (CET), qui inclura déjà tout ce qui peut vous être facturé dans la transaction (intérêts, frais bancaires, taxes etc.);
- d) comptez sur la [Calculadora do Cidadão](#) pour vous aider dans vos calculs; et
- e) consulter le [Ranking de Reclamações do BC](#) pour vérifier les institutions les plus critiquées, y compris par sujet.



Les tarifs

10. Les tarifs

10.1 Les banques peuvent-elles facturer des frais à leurs clients?

Oui, les frais correspondent à la rémunération des services bancaires. Mais ils ne peuvent facturer ces montants que si le service:

- a) est prévu dans le contrat du client ou précédemment demandé par le client ou l'utilisateur; et
- b) est effectivement fourni par la banque ou l'institution.

En savoir plus sur les tarifs [ici](#).

10.2 Existe-t-il des services gratuits?

Oui, certains services sont gratuits et les banques ne peuvent donc pas facturer de frais. Pour les comptes courants:

- a) 1 (une) carte de débit et la fourniture d'un duplicata (la deuxième copie peut être facturée lorsque la demande est due à une perte, à un vol, à des dommages sur la carte ou à d'autres raisons qui ne sont pas de la responsabilité de l'institution);
- b) 4 (quatre) retraits par mois, y compris par chèque ou par chèque individuel;
- c) 2 (deux) virements de fonds par mois entre comptes d'une même institution;
- d) 2 (deux) extraits par mois, avec le mouvement des 30 derniers jours;
- e) consultations sur Internet ; f) compensation de chèque;
- g) 10 (dix) feuilles de chèque par mois, à condition que le client remplisse les conditions requises pour l'utilisation des chèques; et
- h) 1 (un) relevé avec des informations détaillées, mois par mois, sur les taux et les frais des opérations de crédit facturés l'année précédente, fournis au plus tard le 28 février;
- i) les tarifs Pix, dans les cas mentionnés dans ce Manuel.

10.3 Des frais de compte de paiement peuvent-ils être facturés?

Les banques et les établissements de paiement peuvent facturer des frais liés à la tenue des comptes de paiement, à condition qu'ils expliquent au client, en toute transparence, les conditions d'utilisation et de paiement du service.

Dans le cas de ces comptes, il n'y a pas de liste de services essentiels, exemptés de tarifs par obligation réglementaire.

Mais, les institutions ne peuvent pas les facturer dans certains cas, par option commerciale.

S'il y a des frais, le tableau des tarifs doit être publié dans les locaux de l'institution et sur le site Web respectif, et le tableau peut être limité aux services fournis par celle-ci. Si l'établissement propose des forfaits de services spécifiques, ils doivent être renseignés dans la grille tarifaire, avec sa composition de prestations, le nombre d'événements et le prix.



Registrato

11. Registrato

La Banque centrale met à disposition sur son site Web le système Registrato qui vous permet de vérifier les informations sur vos opérations de crédit et les autres relations que vous entretenez avec le système financier.

Par le Registrato, Le Citoyen peut extraire les rapports suivants:

- a) Comptes et relations dans les banques (CCS) : qui indique dans quelles banques et institutions vous avez un compte, un investissement ou une autre relation, ainsi que la date de début et, le cas échéant, la date de fin de la relation. Contient des données depuis le 01/01/2001;
- b) Prêts et financement (SCR) : qui montre vos dettes envers les banques et les financiers. Vous pouvez vérifier : le solde impayé, le type de transaction de crédit, si la dette est en règle ou en souffrance, et d'autres données;
- c) Dettes enregistrées auprès de Cadin Federal : qui vous informe si vous avez des dettes auprès d'organismes et entités du secteur public fédéral et si votre CPF a été annulé ou si le CNPJ de votre entreprise a été déclaré inapte. Le rapport indique le nom et les coordonnées de l'organisme fédéral des créanciers afin que vous puissiez demander plus d'informations;
- d) Chèque sans provision [Cheque sem Fundos] (CCF): qui est un document qui montre les chèques qui ont été retournés pour des raisons spécifiques traitées par la loi;
- e) Les opérations de change et les virements internationaux, qui comprennent des informations relatives aux registres des opérations de change ou des virements internationaux liés à un CPF ou à un CNPJ, au cours d'une période donnée; et
- f) Clés Pix, qui apporte la liste des banques, coopératives de crédit et autres établissements financiers et de paiement où le citoyen dispose d'une clé Pix. La clé est un «surnom» utilisé pour identifier votre compte, qui peut être votre CPF/CNPJ, votre email, votre téléphone portable ou une clé aléatoire.

Les données présentées dans les rapports sont de la seule responsabilité des institutions.

Pour accéder au système Registrato et obtenir ces rapports, vous devez avoir un identifiant sur le compte Gov.br à partir du niveau argent ou Or.

Une autre façon est de demander le rapport par Nous contacter > Demandes d'informations à BC via Internet ou par correspondance adressée à notre Division des services aux citoyens.

Pour connaître la documentation que vous devez envoyer, rendez-vous sur : «accès aux informations BC > Nous contacter > Vérifiez ci-dessous la documentation nécessaire pour

demander des rapports ou des informations sensibles.» Ensuite, choisissez entre «personne physique», «personne morale» ou «MEI/ entrepreneur individuel».

Si vous souhaitez en savoir un peu plus sur le système Registrato et sur chacun des rapports, accédez simplement au [Questions et réponses](#).



Systeme financier brésilien

12. Système financier brésilien

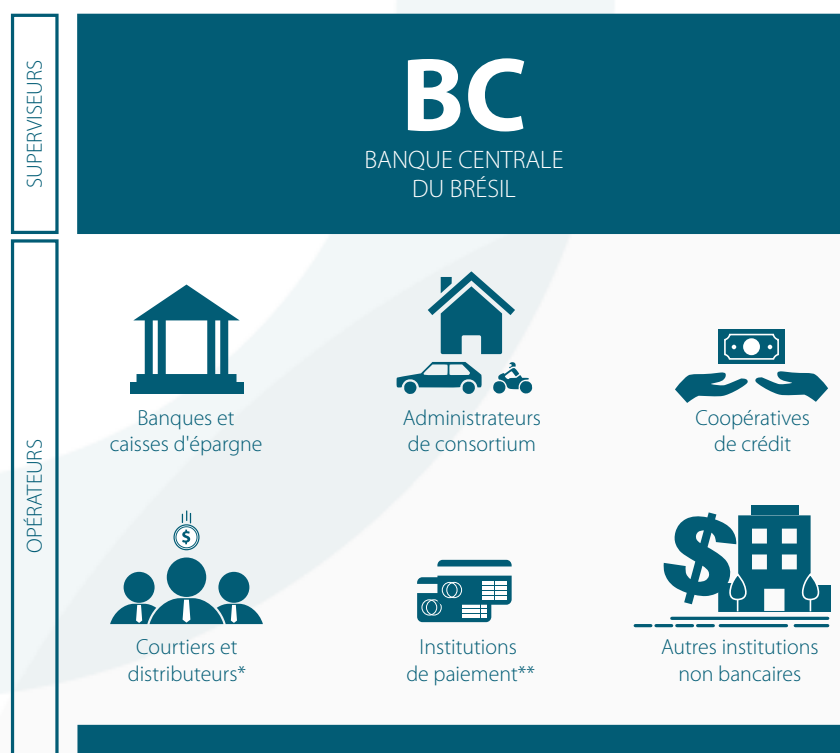
12.1 Le système financier national (SFN)

Le système financier national (SFN) est constitué d'un ensemble d'institutions qui permettent aux particuliers, aux entreprises et au gouvernement d'ouvrir des comptes et de faire circuler la plus grande partie de leur argent, remboursant leurs dettes et faisant des investissements ou des emprunts.

12.2 La Banque centrale du Brésil (BC)

La BC contrôle l'inflation, autorise l'émission de monnaie (papier-monnaie), mène une politique de change et de crédit et régleme les relations financières du Brésil avec les pays étrangers.

En outre, la banque centrale supervise les institutions du système financier. Vous trouverez ci-dessous une illustration des entités sous surveillance de la BC:



* En fonction de leurs activités de courtage et de distribution, ils sont également supervisés par le Commission des valeurs mobilières (CVM).

** Les établissements de paiement ne constituent pas le SFN, mais sont réglementés et supervisés par BCB, conformément aux lignes directrices établies par le CMN.



Principaux types
d'institutions
financières et
d'institutions
supervisées par la
Banque Centrale

13. Principaux types d'institutions financières et d'institutions supervisées par la Banque Centrale

13.1 Banques

Ce sont des institutions financières spécialisées dans l'épargne de l'argent de leurs clients et la mise en relation des épargnants et des personnes ayant besoin de prêts. Les banques fournissent aux clients les services de retraits, transferts, prêts, investissements, entre autres.

En savoir plus sur les banques [ici](#).

13.2 Coopératives de crédit

Ils sont formés par l'association de personnes qui fournissent des services financiers exclusivement à leurs membres. En ouvrant un compte ou en empruntant auprès d'une coopérative, vous devenez une coopérative en participant à sa gestion et en appréciant ses produits et services.

Dans les coopératives de crédit, les membres recherchent les principaux services disponibles dans les banques, tels que les comptes chèques, les investissements financiers, les cartes de crédit, les prêts et le financement.

En savoir plus sur les coopératives [ici](#).

13.3 Institutions de paiement

L'établissement de paiement (IP) fournit vos services de stockage de fonds et rend les paiements et les virements possibles, par exemple via une carte prépayée ou un téléphone portable.

Vous pouvez ouvrir un compte de paiement, y compris par téléphone portable, dans une banque ou dans un établissement de paiement (IP) sur la base d'un processus de qualification simplifié. Pour ces comptes, les institutions peuvent établir des limites de solde et des contributions en ressources appropriées et compatibles pour leurs mouvements.

Il y a aussi les IPs qui fournissent des cartes de crédit. Avec ce produit, vous pouvez faire des achats et ne payer que plus tard. **AVERTISSEMENT:** Cette carte doit être utilisée avec précaution!

Important! IP ne fournit ni prêts ni financement. Cependant, dans certains cas, les IPs font partie de groupes avec des institutions financières. Ainsi, le client peut obtenir des prêts de ces

institutions et les fonds sont déposés sur son propre compte de paiement.

En plus d'agir en tant que gestionnaires de comptes ou émetteurs de cartes de crédit, les IP peuvent également être classés comme acquéreurs : ce sont des entités qui proposent des machines de débit/crédit.

Un autre type d'IP est l'initiateur de la transaction de paiement, dont l'objet principal est d'initier un paiement, commandé par le client directement depuis son compte.

Il existe certaines IP qui, bien qu'elles ne soient pas autorisées à travailler par la banque centrale, peuvent effectuer des Pix. Vous pouvez consulter la liste complète des institutions qui mènent des Pix sur notre site Web à l'adresse «[Trouver un établissement](#)» en cliquant sur le bouton «Pix participants».

En savoir plus sur les IPs [ici](#).

13.4 Administrateurs de consortium

Ils sont responsables de la gestion d'un groupe de personnes qui se réunissent pour financer l'achat de biens tels que des voitures, des motos, des biens immobiliers ou des services. Le groupe de consortium a une durée et un nombre de quotas prédéterminés.

En rejoignant un groupe de consortium, rien ne garantit que vous recevrez immédiatement votre bien ou votre droit, même si vous payez à l'avance. Les critères de participation au concours et aux enchères doivent être définis dans votre contrat.

En savoir plus sur les gestionnaires de consortium [ici](#).

13.5 Sociétés de crédit, de financement et d'investissement - SCFI (sociétés de financement)

Il s'agit d'institutions financières, telles que les banques, qui accordent des prêts et un financement pour l'achat de biens, de services ou de fonds de roulement.

Important: contrairement aux banques, vous ne pouvez pas ouvrir de compte courant dans ces institutions.

En savoir plus sur SCFI [ici](#).

13.6 Fintechs de crédit

Ce sont des institutions qui fournissent des prêts et des financements exclusivement sur Internet. On les appelle «sociétés de crédit directes» ou «sociétés de prêt intersociétés». En savoir plus [ici](#).

Il existe des cas de banques ou de correspondants de ces derniers qui proposent également des prêts et des financements en ligne. Dans ce cas, ce ne sont pas des fintechs de crédit, mais ils agissent de la même manière.

Organisateurs



**UNHCR
ACNUR**

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés



OIM
ONU MIGRAÇÃO



**BANCO CENTRAL
DO BRASIL**

MINISTÈRE DE
LA JUSTICE ET DE
LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

GOUVERNEMENT DU BRÉSIL



UNION ET RECONSTRUCTION